

Compte rendu de séance

Séance du 27 Juillet 2023

L' an 2023 et le 27 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE Salle du haut sous la présidence de GOURDY Luc Maire

Présents : M. GOURDY Luc, Maire, Mmes : BARLOT Christelle, COMBRE Nathalie, PETIT Marie-Jo, ROUDAIRE Brigitte, SALES Christine, MM : ANDANSON René, COURTEIX Anthony, DENIS Jean-Louis, ECLACHE Patrice, FAURE Richard, FLANDIN Jean, IZARD Bruno, MAZAL Jean, TOURREIX Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 19/07/2023

Date d'affichage : 19/07/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 28/07/2023

et publication ou notification du : 28/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : TOURREIX Jean-Luc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET COMMUNE - 2023_052
ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT - 2023_053
VOIRIE TRAVAUX 2023 - DEVOLUTION TRAVAUX - 2023_054
Subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale
Journée Rurale Gelloise du 16 septembre 2023
- 2023_055
Subvention exceptionnelle Moto Club Les Auvergnix - 2023_056
Subvention exceptionnelle La Diane Gelloise - 2023_057
Subvention Exceptionnelle ELA - 2023_058
APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME
FORESTIER - 2023_059
APPROBATION PROPOSITION ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU
REGIME FORESTIER SUITE COUPES INVENDUES POUR LES FORETS DE TRACROS ET NEUFFONT/LES
MADRAS - 2023_060
Projet de création de logements supplémentaires dans l'ancien bâtiment des soeurs - 2023_061
Utilisation salle de science de l'ancien collège par la Maison Familiale Rurale - 2023_062
Projet achat terrain et bâtiment à Tracros - 2023_063

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET COMMUNE

réf : 2023_052

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande émanant du Service de Gestion Comptable d'Issoire indiquant l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes pour plusieurs motifs : poursuites infructueuses, montant de la créance trop faible, surendettement, procès-verbal de carence.

Le montant total de ces créances s'élève à 6 123,53 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, compte tenu des éléments qui précèdent :

- décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 6 123,53 euros pour le budget de la Commune
- indique que le mandat sera effectué sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT

réf : 2023_053

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande émanant du Service de Gestion Comptable d'Issoire indiquant l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes pour plusieurs motifs : poursuites infructueuses, montant de la créance trop faible, surendettement, procès-verbal de carence.

Le montant total de ces créances s'élève à 1 201,17 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, compte tenu des éléments qui précèdent :

- décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 1 201,17 euros pour le budget Assainissement
- indique que le mandat sera effectué sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

VOIRIE TRAVAUX 2023 - DEVOLUTION TRAVAUX

réf : 2023_054

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 2 mars 2023 relative à la programmation des travaux de voirie pour 2023.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence à procédure adaptée a été lancé pour 2 tranches de travaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des 3 offres reçues : entreprise EUROVIA pour un total des 2 tranches de 90 915,00 € HT ; entreprise COUDERT pour un total des 2 tranches de 81 800,00 € HT et entreprise RMCL pour un total des 2 tranches de 90 316,50 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité 1/ de confier les travaux de voirie 2023, à l'entreprise COUDERT, étant la moins disante pour un montant de 81 800 € HT,

2/ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants à cette opération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale Journée Rurale Gelloise du 16 septembre 2023

réf : 2023_055

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation financière de la Maison Familiale Rurale de Gelles pour sa traditionnelle journée rurale qui se déroulera le samedi 16 septembre 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Maison Familiale Rurale de Gelles pour l'organisation de sa journée Rurale Gelloise 2023 sous réserve qu'elle ait lieu.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle Moto Club Les Auvergnix

réf : 2023_056

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du Moto Club Les Auvergnix pour demander une participation financière pour les aider à acheter des vestes et les faire broder à l'écusson de Gelles.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 750 € au Moto Club Les Auvergnix.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle La Diane Gelloise

réf : 2023_057

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la société de chasse La Diane Gelloise pour demander une participation financière pour les aider à acheter diverses fournitures réutilisables (gobelets, pichets, 2 banderoles), le devis présenté est de 1298 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à condition qu'il y ait le logo de la Commune et incite l'association à se rapprocher du Sydem et de Groupama qui peuvent participer à cette dépense.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention Exceptionnelle ELA

réf : 2023_058

Une demande de subvention a été reçue par mail pour l'association ELA - Mets tes baskets et bats la maladie.

Les élèves de l'école de Gelles participent pour cette association qui se bat pour les recherches de maladies rares.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser 150 € à l'association

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

réf : 2023_059

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année **2024** par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

1/ Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2/ Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

3/ De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION PROPOSITION ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER SUITE COUPES INVENDUES POUR LES FORETS DE TRACROS ET NEUFFONT/LES MADRAS

réf : 2023_060

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 pour les forêts de TRACROS et de NEUFFONT/LES MADRAS par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Ouï le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

1/ Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2/ Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

3/ De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de création de logements supplémentaires dans l'ancien bâtiment des soeurs

réf : 2023_061

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le projet proposé par l'architecte pour la création de logements au dernier étage de l'ancien bâtiment des soeurs : à gauche projet de 2 T2 de 45m² et à droite une variante soit comme à gauche soit 1 T2 de 29m² et 1 T3 de 59 m² pour un coût total estimé à environ 346 000 € TTC.

Ouïe l'exposé du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- de continuer l'élaboration du projet pour 1 T3 et 3 T2

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Utilisation salle de science de l'ancien collège par la Maison Familiale Rurale

réf : 2023_062

Le Conseil Municipal a proposé à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Gelles d'utiliser la salle de science dans l'ancien collège.

Le Conseil Municipal propose de demander 100 € de charges par mois pour la totalité des salles utilisées par la MFR dans l'ancien collège avec inventaire des matériels cassés et remplacés. Une convention sera signée avec un état des lieux d'entrée et de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité :

- les propositions ci-dessus

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de rédiger et signer tous les documents correspondants.

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

Projet achat terrain et bâtiment à Tracros

réf : 2023_063

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu par des propriétaires au lieu-dit Tracros qui souhaitent faire classer un bâtiment en ruine à côté de chez eux avec une procédure de mise en péril immédiat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de proposer d'acheter le terrain et le bâtiment en ruine (parcelles XI n°88 et XI n°31) pour une surface totale de 658 m² au propriétaire pour un montant de 5 500 € afin de le nettoyer et détruire le bâtiment en vue de le revendre en terrain constructible.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

La signalétique :

Christine Salès et Nathalie Combre expose le projet porté par la Communauté de Communes

Remerciements :

Monsieur le Maire nous fait part de plusieurs remerciements de différentes associations et d'administrés.

Divers :

- Richard Faure demande si le Conseil Municipal accepte de faire changer une borne d'incendie pour pouvoir avoir un débit suffisant. Bruno Iazard demande de vérifier le contrôle fait par la SAUR pour Magnol.
- Christelle Barlot demande de limer des tiges en fer sur le portail de l'aire de jeux.
- Le Conseil des jeunes organise un ramassage des déchets le jeudi 17 août 2023 à partir de 9h. Il faudra amener un banc dans la cour de l'école.
- Il faudra prévoir de nettoyer le tour des abribus à Say et les grilles de traverse d'eau à Monges.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 28/07/2023

Le Maire, Luc GOURDY

Le secrétaire, Jean-Luc TOURREIX

